

RAPPORT**CRÉATION DE NOUVELLES PLACES D'ACCUEIL AU SEIN DU RÉSEAU AJEMA
22 PLACES D'ACCUEIL PRESCOLAIRE A KIDS & CO EGLANTINE - MORGES**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée de rapporter sur le présent préavis s'est réunie le lundi 20 février 2023 dans les locaux de Couvaloup 10 à Morges. Cette commission est composée des personnes suivantes :

Sandra Linder, Municipale, Aubonne
Marinette Donadeo, Municipale, Saubraz
Andreas Meyer, Syndic, Féchy

Les membres de la commission ont été reçus par Mme Valérie Induni, présidente du CODIR, accompagnée de M. Anthony Vieira, directeur de l'ARASMAC et M. Manuel Canosa, adjoint de direction Enfance. Les membres de la commission les remercient pour les informations fournies.

1 PRÉAMBULE

L'association de droit privé à but non lucratif Profawo a ouvert en janvier dernier une structure de 55 places à Morges dans le quartier de l'Eglantine. L'AJEMA, afin de répondre à un nombre élevé de demandes, souhaite y acquérir 22 places dès le 1^{er} d'août 2023.

2 DISCUSSION

Profawo est une institution présente en Suisse alémanique depuis plusieurs années (1996), notamment dans les canton de Berne, Bâle, Zurich. Profawo est déjà présente dans le canton de Vaud, notamment à St-Légier où les retours sont positifs. Dans le cadre de cette implantation à Morges, la FAJE l'a mise en contact avec l'AJEMA en vue d'un partenariat. L'adhésion à un réseau ainsi que la forme d'une association à but non lucratif, permet à Profawo d'obtenir les subventions de la FAJE. Pour l'AJEMA, l'achat de places dans une telle structure permet d'accroître l'offre d'accueil préscolaire, tout en diminuant rapidement la liste d'attente.

L'AJEMA se voit proposer un partenariat public-privé, avec les avantages suivants :

- 22 places fixes à l'année
- Assurance d'une accessibilité financière pour le parents
- Voie consultative au sein du comité
- Droit de regard financier sur les comptes de la structure, tant sur la partie privée que publique
- Concrétisation rapide d'offre supplémentaire de places d'accueil

La commission est convaincue de l'achat de cette prestation pour les raisons suivantes :

- Disponibilité rapide
- Montant dans les prix du réseau
- Economie foncière pour la commune
- Partenariat public-privé, solution d'avenir déjà en cours au sein du réseau AJEMA (pop e poppa sur le site Romande Energie à Morges, Fondation Silo Echichens)

3 ASPECTS FINANCIERS

La convention d'achat de places d'accueil est prévue pour 3 ans, puis elle sera renouvelable d'année en année. Le prix mensuel par place de CHF 2'600.- a pu être négocié à la baisse afin de correspondre à la fourchette des tarifs pratiqués au sein du réseau AJEMA.

Selon l'estimation prévue, le budget 2023 sera augmenté d'un déficit supplémentaire de CHF 9457.- pour une période de 5 mois, déduction faite des recettes parentales, des subventions FAJE et de l'aide au démarrage cantonal.

4 CONCLUSIONS

Le préavis proposé est une opportunité à saisir de développement des places d'accueil dans notre région. Au vu de ce qui précède, la commission unanime vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ARASMAC

- vu le préavis du CODIR,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

- 1) D'accepter la création de 22 places préscolaires supplémentaires dès la rentrée d'août 2023,
- 2) D'approuver et de porter au budget 2023 les montants maximum suivants, en sus des montants du préavis 05/09/2022.
 - a. CHF 9'457.- compte 4525.00.73100 Participation des communes,
 - b. CHF 9'457.- compte 3525.01.73100 Subvention par le réseau du déficit des structures.

Au nom de la commission :

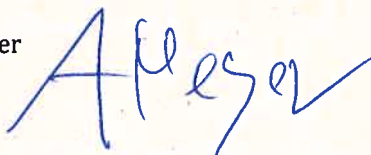
Sandra Linder, rapporteur



Marinette Donadeo



Andreas Meyer



Aubonne, le 27 février 2023

Rapport présenté au Conseil Intercommunal en séance du 30 mars 2022.